

DEPARTEMENT DE L'ORNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du bureau du Syndicat départemental de l'eau,

L'an deux mille vingt-deux, le cinq décembre

Le bureau du Syndicat départemental de l'eau légalement convoqué, s'est réuni en séance sous la présidence de M. DU LAC, en l'absence de M. de BALORRE, excusé.

### Etaient présents :

MM. Jean-Vincent du LAC, Jean-Philippe BALLOT, Olivier BOULAY, Jean-Pierre FERET, Hervé FOURNET, Jean-Marie GOUSSIN, Michel LERAT, Jean-Patrick LEROUX, Denis MOUSSET, Gilles ORY, Gilles RABACHE, Yves RIGOUIN et Rémi RILLET.

Formant la majorité des membres en exercice.

### Excusés :

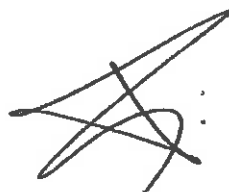
MM. Christophe de BALORRE, Mme Béatrice BUON-METAYER, Christophe BIGNON, Frédéric GODET, Gérard GUTH, Xavier GOUTTE, Thierry LAIGRE, Alain LANGE.

Secrétaire : M. RILLET

M. le Président informe que, suite à l'envoi du procès-verbal du dernier Bureau du 25 octobre 2022 et suite à sa demande en séance de savoir si les membres du Bureau syndical ont des questions et des remarques, n'ayant pas de demandes, il propose de passer au vote pour son approbation. Le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la réunion du 25 octobre 2022.

Fait à Alençon, le 5 décembre 2022

Pour être porté au registre des délibérations,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-président du Syndicat départemental de l'eau



Jean-Vincent DU LAC

Bureau  
Du Syndicat départemental  
de l'eau

..\*..

### POINT 1

Approbation du procès-verbal de  
la réunion du bureau syndical  
du 25 octobre 2022

DEPARTEMENT DE L'ORNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du bureau du Syndicat départemental de l'eau,

L'an deux mille vingt-deux, le cinq décembre

Le bureau du Syndicat départemental de l'eau légalement convoqué, s'est réuni en séance sous la présidence de M. DU LAC, en l'absence de M. de BALORRE, excusé.

Etaient présents :

MM. Jean-Vincent du LAC, Jean-Philippe BALLOT, Olivier BOULAY, Jean-Pierre FERET, Hervé FOURNET, Jean-Marie GOUSSIN, Michel LERAT, Jean-Patrick LEROUX, Denis MOUSSET, Gilles ORY, Gilles RABACHE, Yves RIGOUIN et Rémi RILLET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

MM. Christophe de BALORRE, Mme Béatrice BUON-METAYER, Christophe BIGNON, Frédéric GODET, Gérard GUTH, Xavier GOUTTE, Thierry LAIGRE, Alain LANGE.

Secrétaire : M. RILLET

M. le Président informe que, le SDE 61 souhaite confier au CPIE des Collines Normandes, opérateur historique des MAEC sur ce territoire, l'accompagnement technique des exploitations engagées dans le PAEC LAUD, à savoir :

- La réalisation des diagnostics individuels d'exploitation comprenant :
  - o Un rappel du cahier des charges de la MAEC souscrite ;
  - o Le diagnostic technique et économique des pratiques agricoles ;
  - o Le cas échéant (MAEC « Préservation des Milieux humides », « Ligneux », « Mares »), le diagnostic environnemental et le plan de gestion ;
  - o Le calcul des indicateurs attendus par le cahier des charges de la MAEC souscrite ;
  - o L'évaluation des marges de progrès et les conseils de méthodes pour l'atteinte des objectifs de la MAEC souscrite pour les 5 années d'engagements ;
  - o La vérification de la conformité des pratiques de l'exploitations avec les points de contrôle.
- La tenue d'un rendez-vous individuel annuel de suivi avec mise à jour des indicateurs attendus par le cahier des charges de la MAEC souscrite et vérification de la conformité des pratiques de l'exploitation avec les points de contrôle.
- L'appui du SDE 61 dans le suivi de l'avancement des démarches individuelles de contractualisation.

Bureau

Du Syndicat départemental  
de l'eau

.\*.\*

POINT 2

- a) Convention d'animation  
des MAEC et de  
partenariat dans le cadre  
des PAEC entre le SDE61  
et le CPIE des Collines  
Normandes.

A travers cette convention, les deux parties

- Assurer l'animation du PAEC LAUD telle que décrite précédemment ;
- S'informer mutuellement du déploiement des programmes MAEC dans le cadre du PAEC pour lesquels elles sont opératrices ;
- Faciliter le travail des différents animateurs MAEC notamment en mutualisant les informations collectées (sous réserve de respecter les règles de confidentialité établies entre les agriculteurs contractants et chacun des deux opérateurs) ;
- Assurer une communication cohérente à destination des exploitants agricoles ;
- Coordonner les phases de lancement, de formations à destination des exploitants agricoles et de bilan entre les structures.

#### ENGAGEMENT DU SDE 61 DANS LE CADRE DE L'ANIMATION DU PAEC LAUD POUR LA CAMPAGNE 2023

Pour la campagne 2023, le SDE 61 s'engage à :

- Être l'interlocuteur des services de l'État au sujet du PAEC LAUD ;
- Coordonner la mise en place de la démarche avec le PAEC NORO déposé par la Chambre Régionale d'Agriculture Normandie (CRAN) contigu du PAEC LAUD ;
- Organiser la communication auprès des exploitants du territoire ;
- Coorganiser avec le CPIE la tenue d'une réunion d'information à destination des exploitations du bassin de la Rouvre ;
- Répondre aux interrogations des exploitations souhaitant s'engager dans le PAEC LAUD ;
- Fournir au CPIE les éléments relatifs aux suivis technique et administratif des contrats MAEC dont il disposera ;
- Organiser les formations techniques à destination des exploitations engagées du PAEC LAUD ;
- Suivre et évaluer la mise en œuvre du PAEC LAUD ;

#### ENGAGEMENT DU CPIE DANS LE CADRE DE L'ANIMATION DU PAEC LAUD POUR LA CAMPAGNE 2023

Pour la campagne 2023, le CPIE s'engage à :

Réaliser les diagnostics individuels d'exploitation entre janvier et mai 2023 comprenant :

- Un rappel du cahier des charges de la MAEC souscrite.
- Le diagnostic technique et économique des pratiques agricoles.
- Le calcul des indicateurs attendus par le cahier des charges de la MAEC souscrite
- L'évaluation des marges de progrès et le conseil de méthodes pour l'atteinte des objectifs de la MAEC souscrite pour les 5 années d'engagements.
- Le cas échéant (MAEC « Préservation des Milieux humides », « Ligneux », « Mares »), le diagnostic environnemental et le plan de gestion.
- La vérification de la conformité des pratiques de l'exploitation avec les points de contrôle.

## OBJECTIFS DE CONTRACTUALISATION

MAEC	Nombre de souscriptions visées pour 2023	Surface totale visée (ha) pour 2023
Bien-Etre Animal - Autonomie fourragère Elevages d'herbivores NIV.2	7	700 ha
Bien-Etre Animal - Autonomie fourragère Elevages d'herbivores NIV.3	4	400 ha
Biodiversité Préservation des Milieux humides	7	110 ha
Biodiversité Préservation des Milieux humides et Amélioration de la gestion par le pâturage	3	45 ha
Biodiversité - Création de prairie	2	12 ha
Biodiversité - Entretien Ligneux	3	15 ha (15 km)
Biodiversité - Entretien Mares	2	0,01 ha (2 mares 50 m <sup>2</sup> )

Les coûts de la mission d'animation sont estimés pour l'accompagnement de 28 agriculteurs à 32 690€ HT pour 2023. Le SDE sollicitera des subventions de l'Agence de l'eau Seine-Normandie s'élevant à 80% du coût total. Le solde net pour le SDE 61 devrait être à hauteur de 6 538 € HT équivalant à 20% du coût total.

Le paiement de la prestation au CPIE des Collines normandes par le SDE 61 sera versée à la remise des documents justificatifs de service fait.


Le bureau a délibéré à l'unanimité et à

- Autoriser le Président à signer la convention entre le SDE et le CPIE des Collines normandes pour l'animation du PAEC LAUD (AAC de la Laudière) 2023-2025 ainsi qu'à réaliser toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.
- Autoriser la prise en charge par le SDE à hauteur de 100 % de l'animation technique réalisée par le CPIE en 2023 dans le cadre du PAEC laud.
- Autoriser le Président à solliciter des subventions auprès de l'agence de l'eau Seine Normandie.

Fait à Alençon, le 5 décembre 2022

Pour être porté au registre des délibérations,

Le 1<sup>er</sup> Vice-président du Syndicat départemental de l'eau

  
Jean-Vincent DU LAC

**EXTRAIT DU REGISTRE D**

Du bureau du Syndicat départemental de l'eau,

L'an deux mille vingt-deux, le cinq décembre

Le bureau du Syndicat départemental de l'eau légalement convoqué, s'est réuni en séance sous la présidence de M. DU LAC, en l'absence de M. de BALORRE, excusé.

Etaient présents :

MM. Jean-Vincent du LAC, Jean-Philippe BALLOT, Olivier BOULAY, Jean-Pierre FERET, Hervé FOURNET, Jean-Marie GOUSSIN, Michel LERAT, Jean-Patrick LEROUX, Denis MOUSSET, Gilles ORY, Gilles RABACHE, Yves RIGOUIN et Rémi RILLET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

MM. Christophe de BALORRE, Mme Béatrice BUON-METAYER, Christophe BIGNON, Frédéric GODET, Gérard GUTH, Xavier GOUTTE, Thierry LAIGRE, Alain LANGE.

Secrétaire : M. RILLET

M. le Président informe que, Eau du Morbihan (Syndicat départemental de l'eau du Morbihan) propose aux membres du pôle eau potable du grand Ouest de participer à la 24ème édition du Carrefour des Gestions Locales de l'Eau qui se déroule les 25 et 26 Janvier 2023 à Rennes et de signer une convention pour répartir les frais liés à la participation de chacun des syndicats. Ils sont composés :

- des frais d'inscription, de location d'un stand de 27 M2 (12 540 € HT) et de la signalétique,
- des frais de bouche de base,
- de la création et impression de documents de communication communs,
- des repas des Présidents lors de l'assemblée générale du Pôle, qui a lieu le 25 janvier 2023.

La contribution sera au maximum de 3 000 € TTC pour le SDE.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le bureau autorise le Président à signer une convention avec Eau du Morbihan pour répartir les frais liés à la participation de chacun des syndicats à la 24ème édition du Carrefour des Gestions Locales de l'Eau.

Fait à Alençon, le 5 décembre 2022

Pour être porté au registre des délibérations,

Le 1<sup>er</sup> Vice-président du Syndicat départemental de l'eau



Jean-Vincent DU LAC

Bureau  
Du Syndicat départemental  
de l'eau

-.\*-

POINT 2

- b) Convention ENTRE LE  
SDE et EAUX du  
Morbihan pour le partage  
des frais de participation  
au carrefour de l'eau en  
2023.

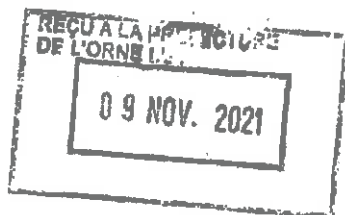
## DELEGATIONS AU PRESIDENT


Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide que :

- Le Président du Syndicat Départemental de l'Eau est chargé, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services passés sans publicité ni mise en concurrence préalables en application du Code de la Commande Publique ainsi que toute décision concernant les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Fait à ALENÇON, le 23 septembre 2021  
pour être porté au registre des délibérations

LE PRESIDENT  
DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'EAU



  
\_\_\_\_\_  
Christophe de BALORRE

AFFICHE LE : 9 NOV. 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du bureau du Syndicat départemental de l'eau,  
L'an deux mille vingt-deux, le cinq décembre

Bureau  
Du Syndicat départemental  
de l'eau

Le bureau du Syndicat départemental de l'eau légalement convoqué, s'est réuni en séance sous la présidence de M. DU LAC, en l'absence de M. de BALORRE, excusé.

-\*-\*

Etaient présents :

MM. Jean-Vincent du LAC, Jean-Philippe BALLOT, Olivier BOULAY, Jean-Pierre FERET, Hervé FOURNET, Jean-Marie GOUSSIN, Michel LERAT, Jean-Patrick LEROUX, Denis MOUSSET, Gilles ORY, Gilles RABACHE, Yves RIGOUIN et Rémi RILLET.

Formant la majorité des membres en exercice.

POINT 2

c) Convention entre le SDE  
et le Conseil  
départemental de la  
Mayenne pour l'animation  
du captage prioritaire  
Pont de Couterne pour  
l'année 2023.

Excusés :

MM. Christophe de BALORRE, Mme Béatrice BUON-METAYER, Christophe BIGNON, Frédéric GODET, Gérard GUTH, Xavier GOUTTE, Thierry LAIGRE, Alain LANGE.

Secrétaire : M. RILLET

M. le Président informe que, depuis la mise en œuvre du programme d'actions sur cette Aire d'Alimentation du Captage qui est interdépartementale 53 et 61, le SDE sollicite l'AELB et le Conseil Départemental de la Mayenne pour participer financièrement à ses actions dans l'Aire d'Alimentation du Captage du Pont de Couterne (partie mayennaise). La contribution financière demandée au CD53 pour l'année 2023 est d'un montant de 10 357,55 euros et permettra de financer en partie le suivi de la qualité de l'eau et l'animation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le bureau autorise le Président à signer une convention avec le Conseil départemental de la Mayenne pour l'animation du programme d'actions 2023 de l'AAC Pont de Couterne, à solliciter le Conseil départemental de la Mayenne pour une participation financière de 10 357,55 € et à faire toutes les démarches nécessaires pour sa mise en œuvre.

Fait à Alençon, le 5 décembre 2022  
Pour être porté au registre des délibérations,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-président du Syndicat départemental de l'eau



Jean-Vincent DU LAC